

**COMMUNE DE SCIECQ**  
**DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le 20 janvier à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur *Jean-Michel BEAUDIC*, Maire.

**Date de la convocation** : le 15 janvier 2016

**Nombre de conseillers** : en exercice : 15, présents : 12, votants : 14

**Présents** :

Mesdames KHOUNCHEF Patricia, GELIN Laurence, TEXIER Elisabeth, LIZE Sandra

Messieurs BEAUDIC Jean-michel, SAFANJON Fabien, COURTECUISSÉ Vincent, GOUSSARD Christian, CHARNOLE Pascal, BILLARD Patrice, HACQUIN Stéphane, PHILIPPE Jean-Pierre

**Absent(e)s et excusé(e)s**:

Madame PASSEBON Virginie qui donne pouvoir à Madame TEXIER Elisabeth  
Monsieur FLOUQUET Stéphane qui donne pouvoir à Madame GELIN Laurence  
Monsieur MAURY Anthony

**Secrétaire** :

Monsieur Jean-Pierre PHILIPPE

Début de séance : 20h30

**Point 1 : Tarifs des salles municipales pour 2016 (DEL2016-1)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Sciecq loue, depuis plusieurs années, des salles communales.  
Ces locations permettent de réduire les frais de fonctionnement à la charge de la commune.  
Des tarifs préférentiels sont accordés aux habitants de la commune et aux associations.

Il est proposé en Conseil municipal les tarifs de location des salles communales suivants, pour 2016 :

Durée de location	Type de locataire	Salle polyvalente tarif été	Salle polyvalente tarif hiver	Salle du Carillon Tarif été	Salle du Carillon Tarif hiver
Location de 24 h à 48 h	Association sciecquoise ou associée	0	0	0	0
	Habitant de la commune	240	275	80	100
	Habitant hors commune	420	455	110	130
Location de 12 h à 24 h	Association sciecquoise ou associée	0	0	0	0
	Habitant de la commune	160	180	55	70
	Habitant hors commune	280	300	70	85
Location de 12 h (ou moins)	Association "sciecquoise"			0	0
	Habitant de la commune			35	45
	Habitant hors commune			40	50

### 1) Salle polyvalente :

- Capacité : 150 personnes (maximum 120 places assises - possibilité de cuisiner des repas)
  - Caution de 350 € versée à la signature du contrat de location
  - Location des couverts : Forfait de 30 €
- En cas de détérioration ou de perte, chaque article sera remboursé selon le tarif suivant

<b>Catégories</b>	<b>Prix à l'unité en €</b>
<i>Verre</i>	<i>1,30</i>
<i>Assiette</i>	<i>3,00</i>
<i>Cuillère, couteau, fourchette</i>	<i>0,30</i>

### 2) Salle du "Carillon" :

- Capacité : 30 personnes
- Caution de 55 € versée à la signature du contrat de location

3) Gratuité pour les associations sciecquoises (associations dont le siège social est à SCIECQ) ou "associées à Sciecq" (associations dont les statuts ou la dénomination font explicitement référence à la commune de Sciecq ou associations liées au regroupement pédagogique "Niort-Sciecq").

4) Tarif d'été (sans chauffage) du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre

5) Repas de quartier : les tarifs seront ceux des Habitants de la commune.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les tarifs,
- autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à leur application.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité des votants. Les nouveaux tarifs seront applicables au à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<b>Point 2 : Tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire 2016 (DEL2016-2)</b>
----------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 9 mai 2012, le Conseil municipal a décidé d'aligner les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire de la commune de Sciecq sur ceux de la ville de Niort.

Ces derniers ayant changé au 1<sup>er</sup> janvier 2016, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

<b>TARIF DE RESTAURATION SCOLAIRE au 01/01/16 (identique à celui de la ville de NIORT)</b>	
<b>Tranches de Quotient Familial</b>	<b>Prix par repas</b>
Tranche 1 (de 0,00 € à 193,99 €)	0.23
Tranche 2 (de 194,00 € à 312,99 €)	0.85
Tranche 3 (de 313,00 € à 484,99 €)	1.49
Tranche 4 (de 485,00€ à 655,99 €)	2.18

Tranche 5 (de 656,00€ à 916,99 €)	2.91
Tranche 6 (de 917,00 € à 1062,99 €)	3.75
Tranche 7 (de 1063,00 € à 1272,99 €)	4.63
Tranche 8 (de 1273,00 € à 1482,99 €)	4.79
Tranche 9 (de 1483,00 € à 1749,99 €)	4.94
Tranche 10 (de 1750,00 € à 2064,99 €)	4.94
Tranche 11 (de 2065,00 € à 2395,99 €)	4.94
Tranche 12 (supérieur à 2396,00 €)	4.94

<b>TARIF DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE au 01/01/16 (identique à celui de la ville de NIORT)</b>		
<b>Tranches de Quotient Familial</b>	<b>Matin</b>	<b>Soir</b>
Tranches 1 à 3	0.11	0,11
Tranches 4 à 8	0.64	0,64
Tranches 9 à 12	1,17	1,17

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La facturation de la restauration scolaire se fait au vu d'un relevé effectué par la ville de Niort avec un minimum de 5 €.

La facturation de la garderie est faite par la commune en fonction de la présence des enfants avec un minimum de 5 €.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

**Point 3 : Demande de participation financière de la CMA pour formation d'un apprenti de Sciecq (DEL2016-3)**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal, qu'une demande de participation financière de la CMA a été formulée pour la formation d'un apprenti sur la commune de Sciecq.

Le montant de la participation s'élève à 45 € pour l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'accorder une aide financière de 45 € pour l'année scolaire 2015-2016 à la CMA, pour la formation d'un apprenti sur la commune de Sciecq.

**Point 4 : Informations**

**- Projet de bateau à chaine et chemin de randonnée :**

Le projet du bateau à chaine ainsi que l'aménagement du chemins de randonnée inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) (chemin de randonnée d'environ 9 km associant les communes d'Echiré, Niort et Sciecq) seront réalisés en 2017. Le départ se fera à la salle des fêtes, pour rejoindre le GR36.

La maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du chemin de randonnée est à la charge de la commune de Sciecq.

- Enfouissement des réseaux et projet d'aménagement de la voirie :

Les travaux d'enfouissement de réseaux sont programmés de mi-février à mi-avril. Pour l'aménagement spécifique de la voirie rue des trois moulins (cf PMAV) la commune est en attente d'un retour de la CAN pour le traitement des eaux pluviales.

- **Financement de la Pause Sciecquoise :**

Clémence Beck a informé Fabien Safanjon d'un retard dans la rédaction du DCE dû à une indisponibilité de son économiste. Pour autant la consultation des entreprises pourraient être mise en oeuvre au mois de mai prochain et le début des travaux intervenir avant l'été.

Le maire fait le point sur le plan de financement des travaux en rappelant les éléments ci-dessous :

-Le coût total du projet, y compris les travaux de l'église, non compris le coût d'acquisition du foncier, a été chiffré à 373 500€.

-Les accords de subvention obtenus (DETR, FRIL, réserve parlementaire) totalisent un financement de l'ordre de 150 000 €

-La demande de financement auprès du FEADER est à l'instruction à la DDT mais la réponse n'interviendra que dans les mois à venir (mise en place de la nouvelle région- autorité de gestion)

-Pour autant avec une hypothèse raisonnable d'un financement plafonné à hauteur de 60 000 € par le FEADER, la commune disposera d'un total de subventions de l'ordre de 210 000 € pour un coût hors taxe de projet de 373 500 €.

-Le recours à un emprunt de 100 000 € sur 12 ans, en complément d'un prélèvement limité à 63 500 € sur les réserves de la commune, se traduirait par un coût annuel (capital +intérêts) de l'ordre de 10 000 € soit sensiblement moins que la charge annuelle actuelle de remboursement de l'emprunt qui arrive à échéance l'année prochaine.

-Dans l'hypothèse d'un refus du FEADER et sur les mêmes bases que ci-dessus la solution pourrait consister soit à envisager le recours à un emprunt d'un montant maximum de de 160 000 €, avec un coût annuel sur 12 ans de 16 000 €, soit de monter le prélèvement sur réserves de la commune à hauteur de 123 500 €.

Sur ces bases et quelle que soit la réponse du FEADER, le conseil municipal convient, comme décidé lors de précédentes réunion de conseil, de poursuivre la mise en oeuvre du projet de la Pause Sciecquoise, sous réserve que lors de l'ouverture des plis le coût global du projet reste dans la limite du coût objectif de 373 500 € HT.

- **Fonctionnement et projets du Foyer logement :**

Le système de Sécurité Incendie SSI a bien été mis en place et la Commission de sécurité a rendu un avis favorable au maintien de l'exploitation de l'établissement.

Le maire rappelle le projet de rapprochement avec l'EHPAD de Villiers-En-Plaine, à savoir notamment la mutualisation du poste de direction et d'un poste d'infirmier coordinateur.

Au niveau administratif, la mise en place d'un pôle administratif entre la mairie et le foyer logement, composé d'un ETP pour la mairie et d'un ETP pour le foyer logement permettra de répondre aux contraintes de fonctionnement par une meilleure répartition des fonctions.

#### Point 5 : Dossier CAN

##### - **Logement : le prêt à taux zéro de la CAN :**

M. le Maire évoque la possibilité de labelliser le lotissement pour avoir accès au prêt à taux zéro proposé par la CAN, prévu pour les primo accédant sous conditions de plafonds. Le nombre de parcelles éligibles retenu est de 6 sur les 25 parcelles, et il sera possible de l'augmenter de 7 à 9 . Le prix de vente au mètre carré sera de l'ordre de 80 €, et la commercialisation débiterait au mois de mai – juin.

##### - **Projet de labellisation « Pays d'art et d'histoire »**

Le maire informe les membres du Conseil municipal de la démarche de la CAN de mettre en place un projet de labellisation « Pays d'art et d'histoire ». M. le Maire indique que le processus pour l'obtention d'un label serait assez long et qu'il faudra contribuer à l'inventaire du patrimoine de la commune de Sciecq.

##### - **Développement durable : la plate-forme expérimentale de la rénovation énergétique de l'habitat :**

Une plaquette de documentation est à disposition du public en mairie.

#### Point 6 : Questions diverses

- M. Pascal CHARNOLE demande la création d'une régie pour le 14 juillet. Cette régie pourra être créée sous réserve d'un inventaire précis des besoins par la commission vie associative.
- Les associations souhaiteraient obtenir un micro-ondes dans la salle des fêtes  
Cette demande sera soumise à la commission vie associative
- M. le Maire remercie M. Joël JARRY pour sa participation à la journée du Patrimoine.
- Projet « Regards Noirs » : les sept communes du pôle Nord se sont associées avec l'écriture d'un scénario basé sur sept énigmes à découvrir.

La séance est levée à 22h50 par Monsieur le Maire.

Prochain conseil le jeudi 3 mars 2016